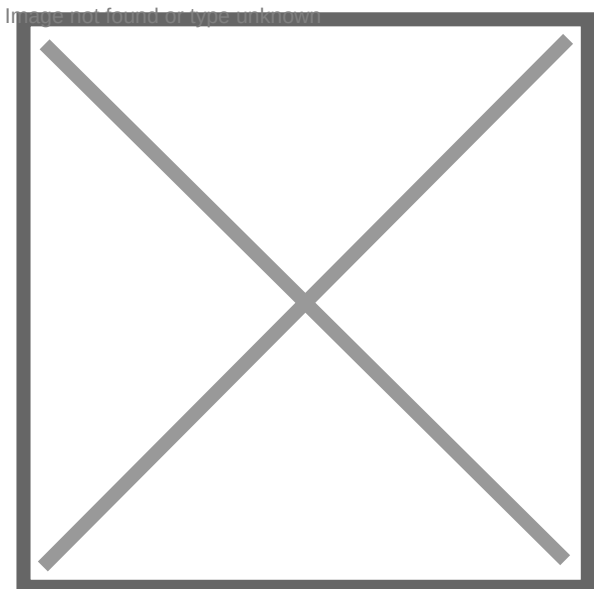




Recopier un article d'un site internet

Par **Guigui21**, le **09/11/2008 à 12:18**

BonjourrnA-t'on le droit de recopier un article pour le mettre sur un forum, en précisant que l'article vient de tel site, ou de faire un lien du site en bas de l'article qu'on a recopié ?rnD'avance merci

Par **Tisuisse**, le **09/11/2008 à 17:10**

Faire un lien avec le site oui mais en résumant l'article ou en donnant les grandes lignes, c'est possible, le recopier in extenso en y ajoutant la signature de son auteur, c'est possible mais avec l'autorisation de l'auteur. En le recopiant sans signature ou en signant de son nom ou de son pseudo, c'est non : loi sur la propriété littéraire et artistique de 1957.

Par **Guigui21**, le **09/11/2008 à 20:16**

Ba, moi se que j'ai fait, c'est que j'ai fait un copier coller de l'article complet, et j'ai mi en fin de l'article sur mon forum un lien vers le site ou j'ai recopier en intégralité l'article.rnMais nul par je ne m'approprie le message ou le signe de mon nom/pseudornrnEst ce autorisé ?

Par **Tisuisse**, le **10/11/2008 à 09:00**

Je vous ai déjà répondu que, [fluo]sans l'accord de l'auteur du texte[/fluo], c'est NON et vous

risquez de vous voir poursuivi pour atteinte à la propriété littéraire et artistique.

Par **Guigui21**, le **10/11/2008 à 13:15**

Excusez moi de vous déranger encore, mais j'ai modifié mon travail, je ne mets plus en entier les articles. Je vous est mi un lien de se que j'ai fait sur mon forum, pouvez-vous jeter un œil et me dire si sa c'est autorisé ?
<http://f1-team-ps3.xooit.fr/t170-L-Irlande-et-la-Grande-Bretagne-en-pole.htm>
Encore dessolé mais je ne veut pas être dans l'illégalité
D'avance MERCI ;-)